

CDC Argentan Intercom

Remplacement de l'ouvrage de franchissement de la rivière " La Vie " par la voie communale " VC1 " à Survie sur la commune de Gouffern-en-Auge (61)

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent Beauvais, Maison des entreprises et des territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Fax : 0233122526, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr.

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <http://argentan-intercom.fr/>
Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7045153>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques .

Objet du marché : Remplacement de l'ouvrage de franchissement de la rivière " La Vie " par la voie communale " VC1 " à Survie sur la commune de Gouffern-en-Auge (61).

Type de marché : Travaux.

Type de prestations : Exécution.

Site ou lieu d'exécution principal : VC1 - Survie 61310 Gouffern-en-Auge .

Code NUTS : FRD13

L'avis implique un marché public.

Autres informations : L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est <http://www.centraledesmarches.com/>

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site www.centraledesmarches.com et dans le journal d'annonces légales "Le Journal de l'Orne".

Caractéristiques principales :

Marché public de travaux passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 et de l'article 27 du décret n°2016-360 et selon le CCAG - Travaux, ayant pour objet des travaux de remplacement de l'ouvrage de franchissement de la rivière " La Vie " par la voie communale VC1 à Survie sur le territoire de la commune de Gouffern-en-Auge dans le département de l'Orne. Conformément à l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 et à l'article 12 du décret n°2016-360, ce marché ne fait pas l'objet d'une dévolution en lots séparés. En effet, par principe les marchés publics sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Le pouvoir adjudicateur peut ainsi décider de ne pas allouer un marché si la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Or, en l'espèce, les travaux permettront d'apporter une cohérence globale ainsi qu'une mutualisation des coûts justifiant de fait une procédure de marché non allotie. Par ailleurs, il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Le maître d'ouvrage souhaite un démarrage de la période de préparation début mai 2019 et un démarrage des travaux début juin 2019, pour une durée prévisionnelle de chantier de 2 mois, avec une fin du chantier prévue fin juillet / début août 2019. Outre le temps de réalisation effectif des travaux, le délai maximum de travaux imposé par le maître d'ouvrage est réputé englober la période de préparation, le délai de fabrication et de livraison des ouvrages. Le marché commencera à compter de la date de l'accusé de réception de la notification qui fera office d'ordre de service. Il n'est pas prévu de visite sur site organisé par le maître d'ouvrage. Néanmoins, le site étant en libre accès au public, il est conseillé aux candidats de se rendre sur place pour une meilleure appréhension de l'objet et des enjeux du marché. Refus des variantes.

Nature et étendue :

La nature, la quantité et la description des travaux et leurs spécifications techniques ainsi que les lieux d'exécution sont donnés dans le CCTP.

Options, description concernant les achats complémentaires :

Options / prestations supplémentaires éventuelles : sans objet. Travaux non prévus - Exécutions supplémentaires - Modifications du marché : des modifications du marché peuvent intervenir conformément à l'article 65 de l'ordonnance n°2015-899 et aux articles 139 et 140 du décret n°2016-360.

Durée du marché : 3 mois à compter de la notification du marché. Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1 mai 2019

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : En application de l'article 59 de l'ordonnance n°2015-899 et des articles 110 à 113 du décret n°2016-360, une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant initial est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Le montant de l'avance est fixé à 5% du montant initial TTC du marché. En application de l'article 112 du décret susévoqué, le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire à concurrence de 5% du montant de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement par fonds propres. Règlement des dépenses par mandat administratif suivi d'un virement. Les délais de paiement sont fixés à 30 jours. En application de l'article 17 du décret n°2016-360, les travaux seront réglés par application des prix unitaires, dont le libellé est donné dans le BPU, selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée. Conformément à la faculté posée par l'article 45 V du décret n°2016-360, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membres de plusieurs groupements. Le membre du groupement désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués

dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : se référer aux documents de la consultation.

Situation propre des opérateurs économiques : se référer aux documents de la consultation.

Capacité économique et financière : se référer aux documents de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : se référer aux documents de la consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

55 % mémoire technique

45 % prix

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 04 avril 2019 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2019-05

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899. Pour de plus amples renseignements : se référer à l'article 43 de l'ordonnance n°2015-899 ainsi qu'aux articles 39 à 42 du décret n°2016-360 et au règlement de la consultation..

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <http://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Raphaël GOURMAUD, technicien voirie , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <http://www.argentan-intercom.fr/>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen , 3 rue Arthur le Duc, 14050 CAEN cedex . Téléphone : 0231707272 - Fax : 0231524217 . Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr . Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 4 mars 2019.